



Note d'information de l'ADIL 26 Information Énergie

LES DISPOSITIFS « TRAVAUX À 1 € » ET « COUP DE POUCE » QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les offres de travaux d'économie d'énergie (CEE) à 1 € fleurissent dans la presse, sur le web, par e-mail ou par démarchage téléphonique et amènent incrédulいたé et suspicion chez les particuliers.

Ces offres sont bien réelles, mais comment fonctionnent-elles, qui est éligible, et comment bénéficier d'un travail de qualité ? Avec des travaux bien réalisés, les économies d'énergies seront bien présentes.

Site officiel : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2018-2020#e2>

Principes de financement (offres valables jusqu'au 31 décembre 2021 au moins)

Isolation à 1 € : Certificats d'Economies d'Énergie / « Coup de Pouce énergie »

- ✓ Les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») achètent des certificats pour remplir leurs obligations de réalisation d'économies d'énergie qui leur sont imposées par l'Etat
- ⇒ L'opérateur monte le dossier de CEE pour le particulier et se fait financer par les « obligés »

PAC ou Chaudières gaz à 1 € : Certificats d'Economies d'Énergie + Ma Prime Rénov'

- ✓ Prime forfaitaire des « obligés » pour les Coup de Pouce énergie (= CEE renforcés),
- ✓ Prime forfaitaire de l'Etat via Ma Prime Rénov'
- ⇒ L'opérateur monte ces deux dossiers pour le particulier
- ⇒ Attention, même avec ces aides, l'opérateur ne peut poser que des appareils de chauffage d'« entrée de gamme » pour proposer une offre « à partir de 1 € », puisque le reste à charge est au moins de 10% ou 25% selon les revenus, donc le 1€ n'existe pas !

Critères financiers pour les aides majorées (dernier Revenu Fiscal de Référence)

Nb personnes	« Très modestes »	« Modestes »
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Pers. en +	4 412 €	5 651 €

Accompagnements pour tous :

« Modestes » : par l'Anah (SOLIHA)

Hors plafonds : par l'ADIL, le CEDER ou les collectivités
(aides existantes pour tous, mais ne permettant pas les opérations 1€)

Exemple de travaux avec différentes aides

Les aides sont maintenant forfaitaires, mais avec reste à charge minimum pour le chauffage

	Ménages « Très Modestes »	Ménages « Modestes »	Autres ménages (revenus > plafonds Anah)
Isolation des combles perdus (sur espace chauffé)	20 € / m ² d'isolant Reste à charge : 1 €	20 € / m ² d'isolant Reste à charge : 1 €	10 € / m ² d'isolant Reste: 10€/m ²
Isolation des planchers bas (sous espace chauffé)	20 € / m ² d'isolant Reste à charge : 10 €	20 € / m ² d'isolant Reste à charge : 10 €	10 € / m ² d'isolant Reste à charge : 20€/m ²
Chaudières gaz à condensation (facture 2600 à 6000€)	MPR 1 200 € CEE 1 400 €* Reste à charge : Mini 10% facture	MPR 800 € CEE 1 400 €* Reste à charge : Mini 25% facture	CITE 0 € CEE 700 €* Reste à charge : 1 900 € à 5 300 €
Pompe A Chaleur Air/Eau (facture 10 000 à 15 000 €)	MPR max 4 000 € CEE 5 500 €* Reste à charge : Mini 10% facture	MPR max 3 000 € CEE 5 500 €* Reste à charge : Mini 25% facture	CITE 2 000 € ou 0 € CEE 3 000 €* Reste à charge : 5 000 € à 12 000 €
Chaudière bois + silo (facture 15 000 à 20 000 €)	MPR max 10 000 € CEE 5 500 €* Reste à charge : Mini 10% facture	MPR max 8 000 € CEE 5 500 €* Reste à charge : Mini 25% facture	CITE 4 000 € ou 0 € CEE 3 000 €* Reste à charge : 8 000 € à 17 000 €

*montant pouvant évoluer

Problématiques observées sur les offres 1 €

Isolation à 1 € (combles et sol) :

- ✓ Absence de préconisation pour d'autres travaux,
- ✓ Pertes des aides Anah « sérénité », →
- ✓ Travailleurs sous-payés, sécurité non respectée
- ✓ Travaux parfois inadaptés :
 - ⇒ Isolation : piège l'humidité
 - ⇒ PAC 10% facture dans maison mal isolée et avec radiateurs (mauvais rendement : coût chauffage supérieur au fioul, durée vie PAC de 5 ans ...)

Exemple type avec aides Anah préférables :
 Combles : 100 m² (2 000 €)
 Menuiseries : 10 fenêtres (8 000 €) ; 1 porte d'entrée (2 000 €)
 ⇒ Aides **Combles 1 €** + MPR : 3 100€ **Reste à charge 8 900€**
 ⇒ **Anah sérénité** : 8 000 € **Reste à charge 4 000€**

Préconisations / fraudes constatées

- ✓ **Visite technique préalable** aux travaux, puis **devis** avec les mentions légales ?
- ✓ Isolation combles, sous-sol :
 - **Epaisseur d'isolant** respectée ? => *min 30 cm en combles ; 8 cm au sol*
 - **Trappe d'accès** isolée ?
 - Isolation spécifique des **conduits de cheminée** et **boîtiers électriques** ?
 - **Surface d'isolation** non surévaluée ?

=> En cas de non-respect de ces éléments : remplir le formulaire de réclamation sur « www.faire.fr/iframe/reclamation »

- ✓ Conseils : Choix de l'entreprise => privilégier les **entreprises locales**
=> RGE, garantie installation de 2 ans, assurance décennale
- ✓ Conseils PAC Air / Eau => **attention avec des murs non-isolés et des radiateurs**

N'acceptez aucune offre sans avoir vérifié ces quelques préalables !

Pour s'assurer de travaux de qualité : **contactez l'ADIL Information Énergie**

44 rue Faventines – 26000 VALENCE CEDEX – Tél . 04 75 79 04 13